



Le service de gestion des risques de marché

Philippe Gougeon, M.Sc. Économie
Économiste, FPPQ
LES PERSPECTIVES 2013 DU CRAAQ
16 avril 2013



PLAN DE PRÉSENTATION

1. Préambule et historique
 - Le risque
 - Marchés à terme
 - Chronologie du SGRM
2. Version actuelle
 - Fonctionnement du SGRM
 - Services offerts aux producteurs
 - Exemple d'utilisation du SGRM
 - Risques pour la Fédération
3. Prochaines étapes
 - Garantie gouvernementale
4. Conclusion





1

PRÉAMBULE ET HISTORIQUE



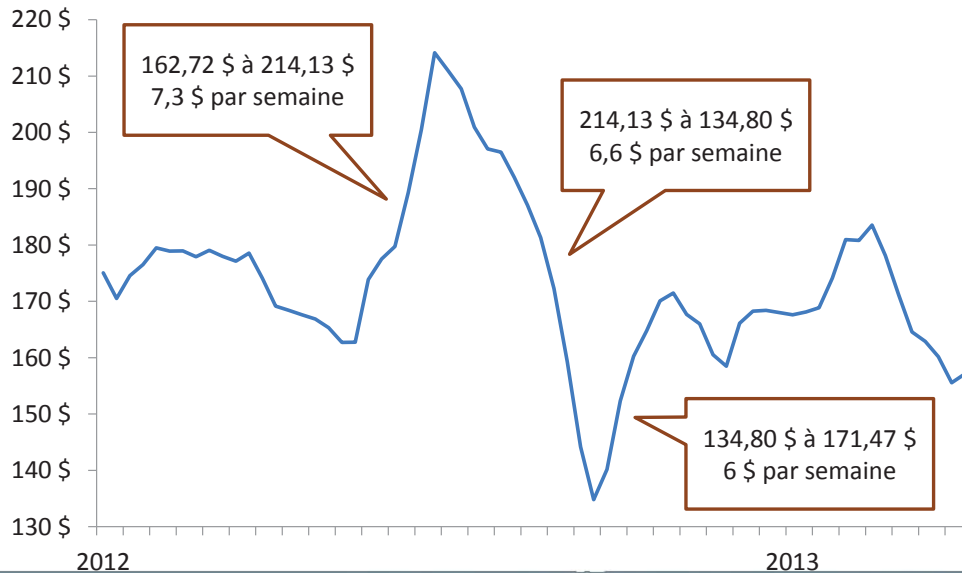
LE RISQUE... CET EMPÊCHEUR DE TOURNER EN ROND

- Le risque affecte tous les producteurs agricoles
 - Le prix des intrants et extrants varie de façon importante
 - Prévisions précises des conditions et coûts de production à long terme sont presque impossibles
 - Maïs et soya 2012, bas en début d'année et explose plus tard
 - Maladie
- La production porcine est particulièrement affectée
 - Fortement exposée aux marchés internationaux
 - Volatilité accrue des prix du porc



VOLATILITÉ ACCRUE DU PRIX DU PORC

Prix de pool à l'indice hebdomadaire, \$ Can / 100 kg

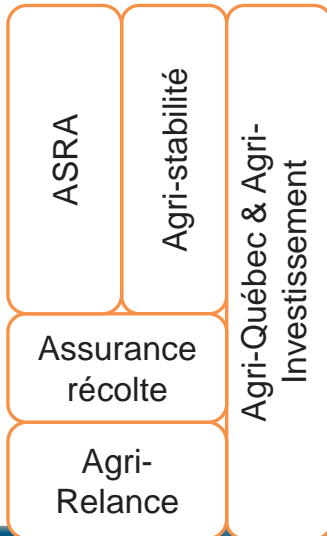


GESTION DES RISQUES

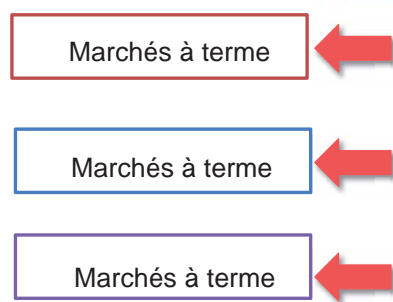
Nature des risques

- Volatilité des prix
- Volatilité des intrants
- Fluctuations du dollar canadien
- Météo et climat
- Maladies des troupeaux/cultures

Programmes gouvernementaux



Gestion individuelle du risque



LES MARCHÉS À TERME

Vend un contrat de 200 porcs à 200 \$ / porc pour septembre

En juillet, la valeur de ces contrats augmente à 220 \$ / porc

Ensuite, renverse sa position en août

Achat d'un contrat de
200 porcs à 180 \$ / porc

=

Gain de 20 \$ / porc



MARCHÉS À TERME

- Atténuent la volatilité des prix au comptant pour les producteurs
 - Peu importe qu'il y ait gain ou perte lors du renversement, le prix est fixé lors de la transaction
- Nombreuses barrières d'accès à ces marchés :
 - Complexe d'y prendre part
 - Quantité minimum de porcs devant être livrés
 - Liquidités nécessaires importantes (appels de marge)
 - Etc.



MARCHÉS À TERME



- La Fédération des producteurs de porcs du Québec a entrepris des démarches afin d'instaurer un **Service de gestion des risques de marché (SGRM)**
 - Afin d'aider l'ensemble des producteurs de porcs du Québec à prendre part aux marchés à terme



CHRONOLOGIE DU SGRM



- Le service a été mis en opération en 2000
 - Trois versions distinctes au fil du temps
 - Modifications dictées par la volatilité marquée des marchés et la nécessité de liquidités trop importante pour le gestionnaire
- Le service a redémarré le 4 septembre 2012
 - Des améliorations ont été apportées
 - Plusieurs représentations ont été faites auprès des gouvernements





2 VERSION ACTUELLE



Le SGRM: C'EST QUOI?

- C'est un outil de gestion des risques en trois axes mis à la disposition de tous les producteurs
 1. Formation des producteurs
 2. Information sur les marchés
 3. Réalisation de transactions sur le marché à terme via un Contrat à livraison différée (CLD)
- Les producteurs de porcs peuvent en tout temps adhérer au service



COMMENT ÇA FONCTIONNE?

- Les producteurs transigent un CLD qui est une entente entre la Fédération et le producteur
 - Le producteur s'engage à livrer la quantité déterminée de porcs durant une période de livraison (environ 1 mois)
 - La FPPQ s'engage à payer les porcs au prix de pool et de verser la différence entre le prix du CLD à la transaction et au renversement
- **Aucune spéculation n'est permise**
 - Obligation du producteur de livrer ses porcs durant la période de livraison



CE QUI EST OFFERT

- Accès aux marchés à terme pour tous les producteurs
 - CLD de 25 à 1500 porcs
 - Maximum de 50 % de la production ou 8 000 porcs par entreprise (à tout moment)
- Faible pression sur les liquidités pour le producteur
 - Dépôts et appels de marge garantis par la Fédération
- Le producteur peut demander en tout temps à la Fédération de renverser sa position



Quoi d'autre ?

- Le producteur peut placer des **ordres ouverts** de transaction de CLD
 - Transaction d'un CLD lorsque son prix atteint le prix de l'ordre
 - Renversement de position automatique
 - Protection des gains ou limitation des pertes
- Le prix du CLD est protégé contre les variations du taux de change
- Les CLD sont disponibles pour les 6 mois suivants



COMPARAISON AVEC LES CONTRATS À TERME

CLD	CAT LH
25 à 1 500 porcs	40 000 lbs (environ 200 porcs)
12 périodes de livraison par an	8 échéances par année
Prix en \$ Can/100 kg carcasse Qc	Prix en \$ US/100 lbs carcasse US
Pas de dépôt ni d'appel de marge	Dépôt de garantie et appel de marge
Protection de la devise	Transaction (vente/achat) en \$US



GRACE À LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

- Permet un service intégré à la vente des porcs (guichet unique)
 - Gain (perte) versé (prise) à même le paiement des porcs au producteur
 - Simplifie le processus pour le producteur
 - Assure la Fédération d'être payée en cas de perte
 - Lui permet donc d'assurer le dépôt et les appels de marge
 - Diminue la pression sur les liquidités des producteurs



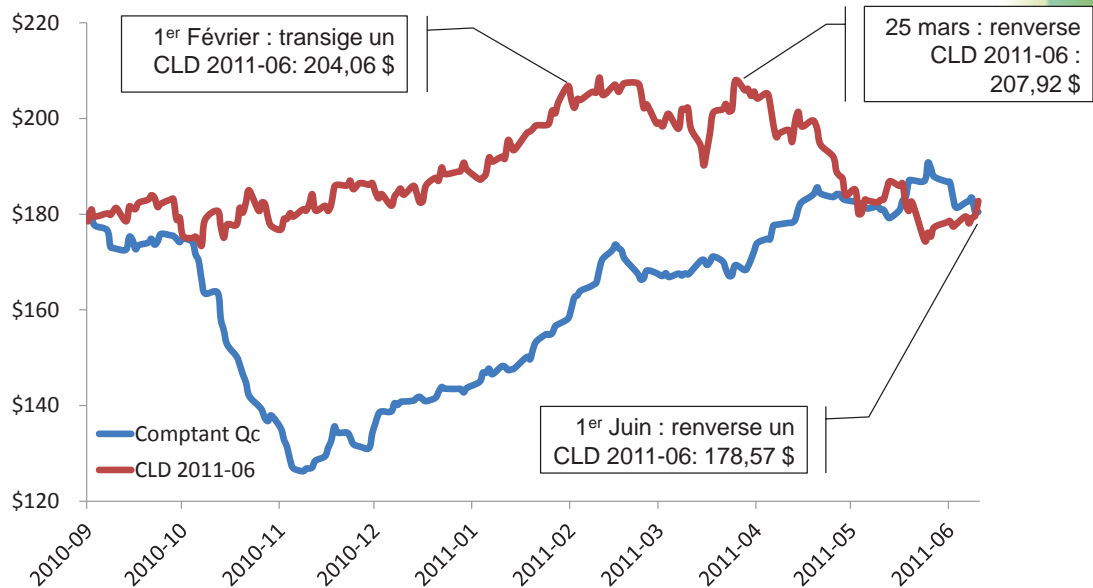
ET EN PRATIQUE?

- Calcul de l'ajustement
 - Le 1^{er} février : transige un CLD de juin au prix de 204,06 \$/100 kg à l'indice de classement
 - Le 1^{er} juin : renverse le CLD de juin au prix de 178,57 \$/100 kg
 - Ajustement : $204,06 \$ - 178,57 \$ = 25,49 \$/100 \text{ kg}$
- Prix total obtenu
 - Prix reçu pour ses porcs : 186,67 \$/100 kg
 - Plus l'ajustement
 $= 186,67 \$ + 25,49 \$ = 212,16 \$/100 \text{ kg}$



EXEMPLE DE RENVERSEMENT D'UN CLD

septembre 2010 à juin 2011



PEU DE RISQUES POUR LA FÉDÉRATION

- Défaut de paiement :
 - Représente le risque que la FPPQ ne soit pas en mesure de récupérer le manque à gagner sur le CLD d'un producteur

Le producteur a un CLD



Il y a eu un appel de marge entre la prise de position et l'échéance



Le producteur ne livre pas ses porcs





3 PROCHAINES ÉTAPES



21

PARTENAIRE RECHERCÉ

- Démarches auprès des différentes instances gouvernementales afin de bonifier les garanties de prêt
 - Financière agricole du Québec (FADQ)
 - Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
 - Faire reconnaître le SGRM comme projet pilote dans le cadre de Cultivons l'avenir 2
- Ces démarches pourraient permettre d'obtenir des fonds supplémentaires pour développer le SGRM
 - Allonger la période de couverture à 12 mois
 - Augmenter les volumes pouvant être acceptés
 - Couvrir les marges après aliments (maïs, soya, porc, \$ Can)



22

CONCLUSION

- La mise en marché collective a permis la mise en place du SGRM
- Le SGRM est un service utile pour les producteurs afin de gérer activement les risques du marché
- Il permet une gestion active du risque par les producteurs en complément des programmes gouvernementaux en changement
- Beaucoup de travail a été effectué et continue de l'être afin d'améliorer le SGRM pour le bénéfice de l'ensemble des producteurs

